Résumé

UBS Europe SE (LEI: 5299007QVIQ7IO64NX37) prend en compte les principales incidences négatives (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée concernant les principales incidences négatives d'UBS Europe SE et de ses filiales, à savoir UBS La Maison de Gestion, sur les facteurs de durabilité pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) de l'Union européenne (UE) vise à parvenir à davantage de transparence concernant les questions de durabilité pour que les investisseurs puissent prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause. En vertu du règlement SFDR, UBS Europe SE est tenue de publier des informations précises concernant la manière dont elle prend en compte les PAI, c'est-à-dire les effets négatifs les plus importants de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Soit ceux liés à des questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Reconnaissant la nécessité de parvenir à davantage de transparence concernant sa prise en compte des PAI dans ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, UBS a établi des procédures internes d'identification et de traitement en priorité des incidences négatives des investissements dans le cadre de son processus de décision. UBS croit que les questions fondamentales en matière de durabilité entrent en compte dans les performances financières. Nous savons que nombre de ces enjeux suscitent aussi l'intérêt de nos clients.

La présente déclaration porte sur les PAI de l'ensemble des comptes sous mandat discrétionnaire d'UBS Europe SE. Le périmètre de ces comptes s'est élargie en raison de deux développements clés : l'inclusion de l'entité en France à partir du 1er janvier 2024, avec UBS La Maison de Gestion désignée comme filiale directe de UBS Europe SE, et l'expansion de l'entité au Luxembourg suite à la fusion de Credit Suisse Luxembourg S.A. avec UBS Europe SE, effective à partir du 21 octobre 2024. En conséquence, les actifs sous gestion (AuM) de UBS Europe SE ont augmenté. Ces développements sont considérés comme importants, car les positions des clients servent de base pour le calcul des indicateurs PAI. Les effets résultants sur les métriques PAI sont discutés plus en détail dans la Section 2.

Après agrégation des sous-jacents (actions, obligations, fonds, hedge funds) des mandats et à l'issue de calculs effectués à l'aide de formules prédéfinies, nous avons publié les PAI suivants dans le présent rapport:

- Neuf indicateurs obligatoires en matière de climat et d'environnement,
- Cinq indicateurs concernant les questions sociales et de gouvernance, et
- Deux indicateurs de PAI publiés volontairement (investissements dans des sociétés membres d'initiatives en faveur de la réduction des émissions de carbone et absence de politiques de lutte contre la corruption et la subornation).
- Quatre indicateurs sont applicables aux investissements dans l'immobilier, les obligations souveraines et les obligations supranationales.

UBS Global Wealth Management tient activement compte des PAI sur la durabilité uniquement pour ses solutions d'investissement durable relevant de l'article 8 du règlement SFDR: UBS Manage Sustainable Investing [SI], UBS Manage Advanced, Sustainable Investing [SI], UBS Manage Premium Sustainable Investing [SI], UBS Manage premium platinum Sustainable Investing [SI]. UBS Global Wealth Management s'assure que les fonds sélectionnés au sein de ces portefeuilles répondent aux exigences des articles 8 et 9 du règlement SFDR, remplissant ainsi le critère d'absence de préjudice important (et de prise en compte des PAI), critère obligatoire mentionné dans la définition d'« investissement durable» donnée au paragraphe 17 de l'Article 2 du règlement SFDR. Les investissements directs dans ces portefeuilles tiennent également compte des PAI au titre du principe d'absence de préjudice important.

UBS reconnaît que le cadre et les données des PAI peuvent encore évoluer et que la disponibilité de données est encore limitée pour certains indicateurs. La banque a toutefois pu relever les observations suivantes au cours des trois dernières années:
Les expositions totales de PAI pour 14 des 18 indicateurs se sont améliorées ou sont restées au même niveau entre 2023 et 2024. Les 4 indicateurs qui se sont détériorés peuvent s'expliquer par l'augmentation des actifs sous gestion (AuM) (pour les indicateurs qui ne sont pas normalisés, c'est-à-dire non divisés par les actifs investis en millions d'euros : émissions de GES scope 1, 2 et 3) et les changements méthodologiques.
La couverture des données reste limitée pour deux indicateurs: les rejets dans l'eau et l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Le présent résumé est disponible en plusieurs langues. Si vous souhaitez des renseignements sur cette déclaration ou une traduction de ce résumé dans d'autres langues, veuillez-vous adresser à votre chargé d'affaires.

UBS Europe SE
Bockenheimer Landstraße 2-4
60306 Frankfurt am Main
Germany

www.ubs.com/sfdr